



si tout les hériteurs refusent le passif

Par **biscotte**, le **01/11/2012** à **10:08**

Bonjour,

Le notaire m'a demandé de verser un chèque suite au décès de mon papa pour déposer le testament, depuis plus rien n'avance mon frère refusant de payer sa part (sépulture..), le notaire me dit de payer ma part et laisser faire! Qui doit déterminer cette part? il me dit "pas lui" que je dois poursuivre mon frère pour qu'il paye don dût!!! je ne comprends pas cette situation, en fait si je refuse aussi personne ne paye le passif? Je deviens propriétaire au décès de mon papa qui avait ses jouissances comment cela arrivera t il si succession non réglé ?
merci

Par **amajuris**, le **01/11/2012** à **14:17**

bjr,

en acceptant la succession, vous acceptez le passif;

si vous acceptez la succession, vous acceptez les dettes.

le notaire n'est pas un juge, si les héritiers n'arrivent pas à se mettre d'accord, c'est un tribunal qui tranchera le litige.

si personne n'accepte de successions celle-ci est déclarée vacante et c'est l'état qui s'en occupera.

cdt